« ABK6 INDUSTRIES »

Société actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 479 000 euros

Siège social : 20 rue Annie d'Arco, Traverse des Fabres 13011 Marseille

RCS MARSEILLE : 984 448 886

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE AU 01 NOVEMBRE 2025

Marseille,
L'an Deux Mille vingt-cinq,
Le Premier novembre, à 10 heures,

Madame Michael ABECASSIS **agissant en qualité de gérante et d'associée unique de la société** ABK6 INDUSTRIES, SASU, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de **479 000 euros** ayant son siège social **BAT 8A, 90 BOULEVARD DE LA COMTESSE, 13012 MARSEILLE**, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de **MARSEILLE** sous le numéro **984 448 886** (ci-après désignée l'« Associée Unique »), dont elle est également gérante.

- **L'Associé Unique a pris les décisions suivantes relevant de l'ordre du jour suivant :**

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social
- Mise à jour des statuts de la société ;
- Pouvoirs pour les formalités ;

AC

PREMIERE RESOLUTION

Transfert du siège social de la société

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société, à compter du 1er novembre 2025 à l'adresse suivante :

20 rue Annie d'Arco TRAVERSE DES FABRES 13011 MARSEILLE

DEUXIEME RESOLUTION

Mise à jour des statuts de la société

L'Associé unique modifie les statuts de la société pour tenir compte de la résolution précédente et procède à la mise à jour de l'article 4 des statuts.

TROISIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de droit.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente déclare la séance levée.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et Associée Unique.

La gérante et Associée Unique

Monsieur Michael ABECASSIS

AM